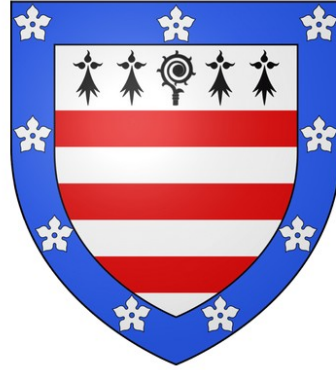


MARCHE PUBLIC DE MAÎTRISE D'ŒUVRE



**AMÉNAGEMENTS DE QUATRE RUES DU CENTRE BOURG
MISSION PARTIELLE DE MAÎTRISE D'ŒUVRE
(PRO - ACT- VISA - DET - AOR)**

MAÎTRE D'OUVRAGE

Commune de LANDRÉVARZEC

RÈGLEMENT DE CONSULTATION

Date et heure limites de remise des offres : **Vendredi 24/07/2026 à 17h00**

SOMMAIRE

Article 1 – Acheteur.....	3
Article 2 – Objet.....	3
2.1 - Objet du marché.....	3
2.2 - Procédure de passation.....	3
2.3 – Forme du marché.....	3
Article 3 – Dispositions générales.....	4
3.1 Décomposition du marché.....	4
3.2 Durée du marché - Délai d'exécution.....	4
3.3 Modalités de financement et de paiement.....	4
3.4 Forme juridique de l'attributaire.....	4
3.5 Délai de validité des propositions.....	5
3.6 Variantes.....	5
Article 4 – Dossier de consultation.....	5
4.1 Contenu du dossier de consultation.....	5
4.2 Mise à disposition du dossier de consultation.....	5
4.3 Modification de détail au dossier de consultation.....	5
4.4 Visite des lieux.....	5
Article 5 – Présentation des candidatures et des offres.....	6
5.1 Documents à produire.....	6
5.2 Compléments à apporter au cahier des charges.....	9
5.3 Langue de rédaction des propositions.....	9
5.4 Unité monétaire.....	9
5.5 Conditions d'envoi ou de remise des plis.....	9
5.6 – Négociation.....	10
Article 6 – Jugement des propositions.....	10
Article 7 – Renseignements complémentaires.....	10

ARTICLE 1 – ACHETEUR

Le Pouvoir Adjudicateur :

Commune de LANDREVARZEC

1, Place Saint-Guénolé

29510 - LANDREVARZEC

TEL : [02 98 57 90 44](tel:0298579044)

Mail : direction.mairie@landrevarzec.fr

ARTICLE 2 – OBJET

2.1 - Objet du marché

La commune de LANDREVARZEC a passé commande en 2025, d'une étude de Maîtrise d'œuvre partielle (Etude Préliminaire + Avant-Projet) d'aménagement, pour quatre rues structurantes du centre bourg, en agglomération. Le dossier AVP est joint en annexe des pièces du marché et définit le programme arrêté et souhaité par la collectivité.

Les 4 rues concernées : rue de Cornouaille, rue de Quilinen, rue de Ty Coat et rue de Kerroc'h

La commune souhaite engager désormais un nouveau marché d'étude de Maîtrise d'œuvre (partielle) pour la partie opérationnelle des aménagements, comprenant les éléments de missions complémentaires au premier marché.

L'enveloppe financière prévisionnelle des travaux est de 1 770 000 € HT.

La mission est une mission de Maîtrise d'œuvre partielle : le candidat postulera pour les missions suivantes :

- PRO : Projet
- AMT : Assistance pour la passation des Marchés de Travaux
- VISA : Visa
- DET : Direction et Exécution des Travaux
- AOR : Assistance aux Opérations de réception

Nota : Les candidats peuvent justifier leurs compétences comme ils le souhaitent, notamment par des qualifications, des expériences professionnelles ou par des références en adéquation avec les compétences demandées pour la présente opération.

2.2 - Procédure de passation

Le marché est passé en procédure adaptée en application de l'article R2123-1 du Code de la commande publique

2.3 – Forme du marché

Ce marché public de services est un marché de maîtrise d'œuvre. La consultation donnera lieu à un marché ordinaire.

2.4 Compétences requises

La présente consultation s'adresse à un prestataire ou un groupement réunissant les compétences suivantes :

- Paysage + VRD (paysagiste concepteur mandataire du groupement)
- Autre si jugée nécessaire

Nota : Les candidats peuvent justifier leurs compétences comme ils le souhaitent, notamment par des qualifications, des expériences professionnelles ou par des références en adéquation avec les compétences demandées pour la présente opération. Le recours à de la cotraitance pour remplir les conditions de compétences n'est donc pas une obligation.

ARTICLE 3 – DISPOSITIONS GÉNÉRALES

3.1 Décomposition du marché

3.1.1 - Lots

Le marché fait l'objet d'un lot unique, l'objet du marché ne permettant pas l'identification de prestations distinctes.

3.1.2 – Tranches

Sans objet

3.1.3 – Phases

L'opération globale sera réalisée en 3 phases :

Les travaux seront réalisés sur 3 exercices :

- En 2027 : rues de Kerroc'h + Ty Coat
- En 2028 : rue de Quilinen
- En 2029 : rue de Cornouaille

3.2 Durée du marché - Délai d'exécution

Le délai du marché couvre les trois phases. Il démarre à compter de la date de réunion de démarrage qui se tiendra dans le mois après la notification du marché, jusqu'à l'issue de l'année de Garantie de Parfait Achèvement de la dernière phase de travaux.

3.3 Modalités de financement et de paiement

Le règlement des dépenses se fera par virement bancaire (mandat administratif).

3.4 Forme juridique de l'attributaire

En cas de groupement conjoint, le mandataire sera solidaire des autres membres du groupement.

Le pouvoir adjudicateur interdit aux candidats de présenter leurs offres en agissant à la fois en qualité de candidats individuels et de membres d'un ou plusieurs groupements, conformément à l'article R2142-21 du Code de la Commande Publique.

3.5 Délai de validité des propositions

Le délai de validité des propositions est de 120 jours à compter de la date limite fixée pour la réception des propositions. Pour les marchés en procédure adaptée, ce délai court à partir de la remise de la dernière offre en cas de négociation.

3.6 Variantes

Sans objet

ARTICLE 4 – DOSSIER DE CONSULTATION

4.1 Contenu du dossier de consultation

Le présent dossier de consultation comprend les documents suivants :

- Le présent règlement de la consultation,
- l'acte d'engagement et son annexe
- le cahier des clauses administratives particulières
- le cahier des clauses techniques particulières
- En pièces annexes : l'Avant-Projet (plans, profils en travers ...)

4.2 Mise à disposition du dossier de consultation

Conformément à l'article R2132-2 du Code de la Commande Publique, le pouvoir adjudicateur met à disposition le dossier de consultation par voie électronique, à l'adresse suivante : <https://www.megalis.bretagne.bzh>

Les entreprises ne sont pas tenues de s'authentifier sur le site mais il leur est conseillé d'indiquer une adresse courriel électronique permettant de façon certaine une correspondance électronique notamment pour l'envoi d'éventuels compléments, précisions ou rectifications.

4.3 Modification de détail au dossier de consultation

Le pouvoir adjudicateur se réserve le droit d'envoyer au plus tard **10** jours avant la date limite de remise des offres des modifications de détail sur le dossier de consultation. Le délai de **10** jours est décompté à partir de la date d'envoi.

Les candidats devront alors répondre sur la base du dossier de consultation modifié.

4.4 Visite des lieux

Sans objet


ARTICLE 5 – PRÉSENTATION DES CANDIDATURES ET DES OFFRES

5.1 Documents à produire

Chaque candidat aura à produire un dossier complet comprenant les pièces suivantes, datées et signées par lui.

5.1.1 Pièces de la candidature

DUME

La réponse par le Document Unique de Marché Européen (DUME ) est fortement recommandée. Le DUME est un formulaire standard de l'Union Européenne qui peut être utilisé pour candidater aux marchés publics.

Pour renseigner votre DUME, il vous suffit de choisir le DUME comme modalité de réponse (dans l'onglet dépôt). Le DUME est notamment pré-rempli sur la base du numéro SIRET.

Il permet de :

- bénéficier d'une reprise des données légales de l'entreprise (raison sociale, adresse, mandataires sociaux) ;
- bénéficier d'une reprise des données concernant la taille de l'entreprise et son chiffre d'affaires global ;
- d'attester du respect des obligations sociales et fiscales grâce à une requête automatisée auprès des administrations concernées (DGFIP, ACOSS).

Il appartiendra aux candidats de compléter les autres informations.

Le DUME rend également possible la récupération automatique de certaines attestations à fournir lors de l'attribution du marché. Ces attestations sont récupérées dès la validation du formulaire et l'entreprise est libre de les utiliser ou non.

OU :

DISPOSITIF HORS DUME

- la déclaration du candidat : imprimés DC1-DC2 conseillés à compléter ou documents équivalents ;

- références de la société :

- de moins de 3 ans pour des prestations similaires en marchés de services, des références relatives à des prestations pertinentes fournies il y a plus de trois ans seront prises en compte.

Pour les sociétés nouvellement créées, les candidats fourniront tout élément de nature à établir leur capacité technique et professionnelle et permettant d'apprécier leurs moyens et compétences. Il convient toujours de préciser la raison pour laquelle le renseignement n'est pas fourni, afin qu'il n'y ait pas de confusion entre cette situation, et le simple oubli d'un justificatif dans le dossier.

- moyens techniques et humains

Imprimés DC1 et DC2 disponibles sur le site : <http://www.economie.gouv.fr/daj/formulaires>

Les candidats ne sont pas tenus de fournir les documents justificatifs et moyens de preuve que l'acheteur peut obtenir directement par le biais d'un système électronique de mise à disposition d'informations administré par un organisme officiel ou d'un espace de stockage numérique, à condition que figurent dans le dossier de candidature toutes les informations nécessaires à la consultation de ce système ou de cet espace et que l'accès à ceux-ci soit gratuit.

5.1.2 Pièces de l'offre

Un projet de marché comprenant :

- ▷ L'acte d'engagement
- ▷ Le CCAP
- ▷ Une proposition méthodologique précisant les informations ci-après.

1- La présentation de l'équipe

- **Moyens humains, techniques et logistiques dédiés au projet.** Le candidat devra prouver sa capacité matérielle et humaine à gérer l'ensemble de l'opération dans le temps. Un organigramme pourra par exemple expliciter l'interlocuteur unique de la maîtrise d'ouvrage ainsi que les différentes personnes intervenant au fur et à mesure des différentes phases.
- **Compétences des membres.** Chaque membre de l'équipe présentera son parcours, son approche et ses compétences. L'équipe devra ainsi démontrer sa capacité à traiter des problématiques de même nature que l'objet du présent marché, en présentant son expérience dans le domaine.

L'équipe devra obligatoirement être composée :

- d'un paysagiste concepteur, mandataire de l'équipe,
 - d'un bureau d'études en voirie-réseaux divers,
 - et toute autre compétence jugée utile à l'exécution du présent marché.
- **Sélection de 3 références illustrées du paysagiste concepteur**, de projets ou d'études présentant des thématiques similaires (il doit être précisé : nom du maître d'ouvrage, date, mission effectuée). Le mandataire présentera ses 3 références sur un format A4 ou A3 recto unique-ment en précisant les objectifs recherchés et les grands principes d'aménagements répondant aux objectifs suivants :
 - Sécurisation, apaisement des vitesses dans des rues et carrefours de centre bourg,
 - Conception d'aménagements valorisant les espaces publics – embellissement – confort, et prise en compte des modes doux

2- La méthodologie proposée

Une note méthodologique de **20 pages maximum¹** de manière à ce que le maître d'ouvrage puisse évaluer la bonne compréhension du sujet et des enjeux par le candidat, sa motivation, sa capacité à mettre les compétences de l'équipe au service du projet et son approche, en adéquation avec les éléments du programme.

¹ Hors présentation de l'équipe et références

Conformément au Code de la Commande Publique, le candidat retenu ne saurait être désigné définitivement comme titulaire du marché qu'à la condition de produire dans un délai imparti les documents justificatifs, les moyens de preuve, les compléments ou explications requis par le pouvoir adjudicateur.

La signature de l'offre est possible mais n'est pas obligatoire. Seul le candidat informé que son offre est retenue est tenu de la signer. Afin d'éviter tout retard dans la notification, ainsi que toute démarche supplémentaire, les candidats sont invités à signer leur offre avant de la déposer. À défaut, ils sont informés que le seul dépôt de l'offre vaut engagement de leur part à signer ultérieurement le marché qui sera attribué.

Après analyse des pièces de l'offre et de la candidature, les candidats seront notés d'après les critères suivants en ce qui concerne la valeur technique :

La capacité à assurer le bon déroulement du projet, en étroite collaboration avec le maître d'ouvrage (formalisation des échanges sur la partie technique, administrative, financière, etc...)

La capacité à concevoir un aménagement répondant aux enjeux exprimés (pertinence de la note méthodologique et des références proposées)

Avertissement :

Les candidats sont informés que le maître d'ouvrage envisage la réalisation des travaux en 3 exercices :

En 2027 : rues de Kerroc'h + Ty Coat,

En 2028 : rue de Quilinen,

En 2029 : rue de Cornouaille.

Le candidat prendra en compte ce phasage prévisionnel, dans sa proposition technique et financière, et précisera dans son mémoire, les modalités d'organisation et de suivi des éléments de mission du marché.

5.2 Compléments à apporter au cahier des charges

Sans objet.

5.3 Langue de rédaction des propositions

Les propositions doivent être rédigées en langue française.

5.4 Unité monétaire

Le Pouvoir Adjudicateur conclura le marché dans l'unité monétaire suivante : euro(s).

5.5 Conditions d'envoi ou de remise des plis

Conformément aux articles R. 2132-7 et suivants du code de la commande publique et aux arrêtés du 22 mars 2019, la transmission des candidatures et des offres s'effectue exclusivement par voie dématérialisée à l'adresse URL suivante :

<https://marches.megalis.bretagne.bzh>

Les plis électroniques contiendront les pièces constitutives de la candidature et de l'offre conformément aux dispositions du règlement de la consultation. Les frais d'accès au réseau sont à la charge de chaque candidat.

Dans le cas de candidatures groupées conformément aux articles R. 2142-19 et suivants du code de la commande publique, le mandataire assure la sécurité et l'authenticité des informations transmises au nom des membres du groupement.

La transmission fera l'objet d'une date certaine de réception et d'un accusé de réception électronique. Les plis seront horodatés.

Conformément à l'article R. 2151-6 du code de la commande publique, et sans préjudice des dispositions relatives à la copie de sauvegarde, les offres sont transmises en une seule fois. Si plusieurs offres sont successivement transmises par un même candidat, seule est ouverte la dernière offre reçue dans le délai fixé pour la remise des plis.

Le candidat pourra faire parvenir une copie de sauvegarde dans les délais impartis pour la remise des candidatures ou des offres soit sur un support papier ou sur support physique électronique, soit par voie électronique.

La copie de sauvegarde transmise à l'acheteur sur un support papier ou sur support physique électronique doit être placée dans un pli comportant la mention « copie de sauvegarde ». Ce pli portera également le nom du candidat et l'identification de la procédure concernée.

La copie de sauvegarde adressée par voie électronique est transmise au moyen d'outils et de dispositifs conformes aux exigences minimales des moyens de communication électronique prévus par les dispositions de l'arrêté du 22 mars 2019 relatif aux exigences minimales des moyens de communication électronique utilisés dans la commande publique (annexe 8 du code de la commande publique).

Les dossiers qui parviendraient après la date et l'heure limites fixées ne seront pas ouverts.

5.6 – Négociation

Les candidats sont avertis que la phase de négociation n'est qu'éventuelle et que la personne publique attend d'eux leur meilleure proposition dès la remise des offres. La négociation pourra se faire par courrier électronique.

ARTICLE 6 – JUGEMENT DES PROPOSITIONS

Le jugement des propositions sera effectué au moyen des critères suivants :

<i>Critères et sous-critères</i>	<i>Pondération</i>
Valeur technique examinée au vu des sous-critères suivants :	70 %
<i>Capacité à assurer le bon déroulement du projet, en étroite collaboration avec le maître d'ouvrage,</i>	35 %
<i>Capacité à concevoir un aménagement répondant aux enjeux – pertinence des références</i>	35 %
Prix des prestations	30 %

Les offres seront classées par ordre décroissant.

Les sous critères de la valeur technique, proposition méthodologique, seront notés selon le barème suivant (notes arrondies au centième), puis pondérés comme indiqué dans le tableau.

- Très insuffisant : 1 sur 5
- Insuffisant : 2 sur 5
- Passable : 3 sur 5
- Satisfaisant : 4 sur 5
- Très satisfaisant : 5 sur 5

La note affectée pour le critère « prix » sera attribuée en application de la formule suivante : note attribuée sur 5 = $5 \times (P1/P)$, puis pondérée comme indiqué dans le tableau.

P1 correspondant au montant de l'offre régulière la moins élevée, et P au montant de l'offre analysée

Le critère prix est jugé sur la base de l'annexe à l'Acte d'engagement (répartition des honoraires par phase)

À l'issue de ce premier classement, si le maître d'ouvrage l'estime nécessaire, 3 candidats maximum pourront être auditionnés avant de désigner l'attributaire.

À cette occasion, la discussion portera sur le contenu de l'offre et sur la note méthodologique.

ARTICLE 7 – RENSEIGNEMENTS COMPLÉMENTAIRES

Pour obtenir tous renseignements complémentaires qui leur seraient nécessaires au cours de leur étude, les candidats transmettront leurs questions sur la plate-forme Mégalis **au plus tard 10 jours avant la date de remise des offres, soit avant le 14/07/2026.**